

# COMMUNIQUE



Le 21 mars 2006

## **Eurotunnel décide de convertir en obligations certains éléments de sa dette**

Dans le cadre des Accords de Crédit de 1998, le Conseil d'Administration d'Eurotunnel a voté, le mardi 21 mars 2006, la conversion en emprunt obligataire des Crédits à Taux Révisable et de Stabilisation qui font partie de sa dette subordonnée.

Au 31 décembre 2005, les Crédits à Taux Révisable s'élevaient à 677 millions d'euros\* et les Avances de Stabilisation à 554 millions d'euros\*, soit au total 14 % de la dette. Cette conversion portera sur le montant nominal des tirages au titre des Crédits à Taux Révisable et de Stabilisation à la date de conversion qui interviendra avant fin juin 2006.

Eurotunnel rappelle qu'il existe déjà des obligations participantes actuellement cotées au Grand-Duché de Luxembourg, pour un montant de 1 257 millions d'euros\*.

\*Taux de change : 1 £ = 1,459 €